

Le **vingt-six janvier deux mille vingt-six, vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Madame le Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 janvier 2026

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Sophie LEGROS, Mme Dominique BRENNAN, M Nicolas JACHET, M Vincent NAVARRE, M Denis GRENET, M Jean-Pierre SIMON, M Guillaume EDOUARD, Mme Céline LECOMPTE, M Cédric ROBERT, Mme Agnès BEAUDRU

Absent excusé : M Mathieu GOUJON ayant donné pouvoir à M Denis GRENET
Mme Carole JULIEN

Secrétaire de séance : Mme Céline LECOMPTE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.
2. CU Le Havre Seine métropole : Modification des attributions de compensation déchets 2026
3. Réserve Incendie :
 - Installation Rue de la Mare au Leu
 - Constitution du dossier de demande de subvention 2026 DETR et Département
4. Subvention DETR 2026 : dossier à envoyer avant le 23 février 2026
5. Distributeur de pain
6. Point financier 2025
7. Elections municipales des 15 et 22 mars 2026 : Planning du bureau de vote de 8 h à 18 h
8. Informations diverses
9. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. CU Le Havre Seine métropole : Modification des attributions de compensation déchets 2026

Madame le Maire expose :

- Par délibération du 5 octobre 2023, le conseil communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a validé la mise en place d'un régime harmonisé de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Trois zones de perceptions ont été déterminées et un lissage des écarts de taux sur 4 ans a été voté pour converger progressivement vers un taux unique par zone en 2027.

Cette harmonisation conduit par ailleurs à adapter les attributions de compensations, afférentes à la compétence de gestion des déchets, les taux de TEOM intégrant le produit fiscal nécessaire à garantir l'équilibre du budget du cycle des déchets.

Ce dispositif revient à annuler les attributions de compensations en redonnant à la commune le montant qu'elle versait au budget principal de la Communauté urbaine, qui le reversait au budget du cycle des déchets.

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole propose de procéder à une révision libre suivant les modalités de la révision libre fixées au 1° bis du V de l'article 1609 nonies du code général des impôts. Cette révision est lissée sur quatre années et de façon linéaire.

Cette révision libre des attributions de compensation nécessite une délibération de notre Conseil municipal concordante à celle adoptée lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2025 (en pièce jointe).

Actuellement, le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement de la commune est négatif à hauteur de 43 078,71 €. Avec cette révision, il baissera de 36,00 € pour le porter à 43 042,71 € pour l'année 2026.

La révision de l'attribution de compensation de Les Trois-Pierres se fait de la façon suivante :

AC de fonctionnement négatives	Montant de l'AC de fonctionnement 2025	AC relatives à la gestion des déchets (pour information, reversement sur 4ans)	Modification des AC pour 2026 (1/4)	Montant provisoire 2026 de l'AC de fonctionnement
Les Trois-Pierres	43 078,71 €	144,00 €	36,00 €	43 042,71 €

Sur ces bases, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le budget de l'exercice 2026 ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, notamment le 1° du V de l'article 1609 nonies ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°20230401 du 5 octobre 2023 instaurant un régime harmonisé de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°20240020 du 15 février 2024 révisant les montants des attributions de compensation de la compétence de gestion des déchets pour 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°20250453 du 18 décembre 2025 communiquant le montant prévisionnel 2026 de l'attribution de compensation aux communes et actant la révision libre des attributions de certaines communes ;

VU le dernier rapport de la C.L.E.C.T. du 25 avril 2025 ;

CONSIDERANT

- que la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole souhaite maintenir les équilibres budgétaires en corrigeant les attributions de compensations des communes issues de la CODAH et de la Communauté de Communes de Caux Estuaire dans le cadre du vote de ces nouveaux taux harmonisés par zone,

- que la révision libre des attributions de compensation ne nécessite pas la convocation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

- que la révision libre des attributions de compensation nécessite que Les Trois-Pierres délibère à la majorité simple sur le montant de l'attribution de compensation révisée suite à la délibération prise par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

VU le rapport de Madame le Maire ;

Après discussion et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- **de valider pour 2026**, à compter du 1^{er} janvier 2026, la modification de l'attribution de compensation 2026 afférente à la compétence gestion des déchets de Les Trois-Pierres, dans le cadre de la procédure de révision libre selon le tableau suivant ;

AC de fonctionnement négatives	Montant de l'AC de fonctionnement 2025	AC relatives à la gestion des déchets (pour information, reversement sur 4ans)	Modification des AC pour 2026 (1/4)	Montant provisoire 2026 de l'AC de fonctionnement
Les Trois-Pierres	43 078,71 €	144,00 €	36,00 €	43 042,71 €

Imputation budgétaire

Exercice 2026

Budget principal

Sous-fonction :

Nature 739211 : Attribution de Compensation de fonctionnement

Dépense totale : 43 042,71 €

3. Réserve Incendie Rue de la Mare au Leu

Madame le Maire laisse la parole à Madame Legros, adjointe au maire.

Madame Legros précise que l'implantation de la nouvelle réserve incendie enterrée « Rue de la Mare au Leu » a été validée avec les propriétaires de la parcelle.

Elle propose d'accepter le devis de l'entreprise SARL PAUMELLE pour ces travaux pour un montant total de 26 000 € HT soit 31 200 € TTC.

Après discussion et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **autorise** le Maire à signer une convention avec les propriétaires de la parcelle ZE n°29
- **accepte** le devis de la SARL PAUMELLE pour la fourniture et la pose de la réserve incendie de 60 m3 Rue de la Mare au Leu pour un montant de 26 000 € HT soit 31 200 € TTC
- **précise que** La dépense sera inscrite au budget 2026 et les subventions DETR 2026 et du Département seront sollicitées.

4. Demande de subventions DETR 2026

Madame le Maire informe que les dossiers de demandes de subvention DETR ou DSIL doivent être déposés avant le 23 février 2026.

Elle rappelle que la demande de subvention DSIL déposée en 2025 pour le Projet Ecole n'a pas obtenu de réponse positive.

Elle interroge le conseil municipal : Faut-il relancer ce même dossier de subvention en 2026 ?

Après discussion et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

- **décide** de ne pas relancer la demande de DSIL 2026 avec le dossier présenté en 2025 pour le Projet Ecole
- **Souhaite** revoir et réétudier le projet école en 2026 pour préciser les travaux à subventionner.

5. Distributeur de pain.

Madame le Maire rappelle qu'un boulanger de Bolbec souhaite installer un distributeur de pain dans le village.

Il est discuté des lieux possibles d'installation, parking de l'église, rue de la salle polyvalente.

Madame le Maire prendra contact avec le demandeur pour se rencontrer et étudier sur place les différentes solutions et conditions d'exploitation.

6. Point financier 2025

Le résultat budgétaire 2025 est présenté aux membres du conseil. Il est encore provisoire. Les états et résultats comptables vont être contrôlés et arrêtés par le Service de Gestion Comptable d'Harfleur.

Monsieur Jachiet, conseiller municipal délégué aux finances, présente et explique des tableaux financiers pluriannuels.

Il est rappelé que la vente du terrain communal n'est pas encore conclue. Des fouilles archéologiques doivent être réalisées par l'Etat au préalable.

7. Elections municipales 15 et 22 mars 2026 – Organisation du bureau de vote

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Le bureau de vote sera installé dans la salle polyvalente de 8 à 18 h. Le planning des accesseurs est à compléter.

8. Informations diverses

- Madame le Maire informe que
 - Une coupure de courant aura lieu Rue de la salle polyvalente et rue de l'église le mercredi 1^{er} avril 2026.
 - Suite au passage de la tempête Goretti, des réparations de toiture ont été faites sur l'église, la mairie, la garderie périscolaire. L'entreprise qui est intervenue précise que « La réfection de la toiture de l'église est à refaire au plus vite ». Le conseil prend note de cette remarque.
 - Un concert de l'orchestre du Valasse devrait être organisé le 16 mai prochain dans l'église des Trois-Pierres. La demande d'autorisation est en cours.
- Monsieur Jachiet rapporte les conférences avec la CU Le Havre Seine Métropole. Plusieurs conférences ont été annulées dernièrement.

9. Questions diverses

- Différents problèmes de voirie (trous, manque de revêtement) et pannes d'éclairage public seront signalés aux services de la CU Le Havre Seine-Métropole.

BEAUDRU Agnès	
BERTRAND Monique	
BRENNAN Dominique	

CERVANTES Michel	
EDOUARD Guillaume	
GOUJON Mathieu	Pouvoir à M GRENET
GRENET Denis	
JACHIET Nicolas	
JULIEN Carole	Excusée
LECOMPTE Céline	
LEGROS Sophie	
NAVARRE Vincent	
ROBERT Cédric	
SIMON Jean-Pierre	
